



L'AFCAM est l'Association Française du Corps Arbitral Multisports et propose une liste d'engagement de l'arbitre, depuis le club jusqu'au niveau international.

## Déontologie des Arbitres en 10 points

Saison 2024 / 2025

L'arbitre sera sous la responsabilité directe du Responsable Développement & Conseiller Performance Basket de la Commission Fédérale Basket Fauteuil et des responsables de la Sous- Commission « Arbitrage ».

L'arbitre s'engage à :

1. Connaître avec précision et appliquer les règles et règlements,
2. Être juste et impartial et communiquer clairement ses décisions,
3. Suivre les formations pour avoir les connaissances et maintenir les compétences qui répondent aux exigences de son niveau de pratique et de perfectionnement,
4. Être bien préparé pour chaque compétition (condition physique optimale, ponctualité, disponibilité, tenue vestimentaire et équipement appropriés, ...),
5. Être et demeurer exemplaire en toutes circonstances, dans et au dehors de l'aire de jeu ; cette attitude devant s'appliquer à minima à la saison sportive en cours,
6. Être respectueux de tous les acteurs de la compétition (compétiteurs, entraîneurs, organisateurs, spectateurs, médias, officiels, ...),
7. S'interdire toutes les critiques ou commentaires préjudiciables envers d'autres arbitres ou l'institution d'appartenance ou ses membres, par quelque moyen que ce soit (oral, écrit, article publié, twitter, forums internet, blogs, sites de réseaux sociaux, ...), et ainsi respecter son devoir de réserve,
8. Avoir un comportement irréprochable (ne pas consommer d'alcool ou fumer en étant en fonction, ne pas utiliser de substances prohibées, éviter une proximité inappropriée avec des compétiteurs, ...),
9. S'interdire tout conflit d'intérêt (interdiction de participer à des paris sportifs sur la compétition, refuser tout cadeau d'une valeur inappropriée et toute rémunération induue, ...),
10. Faire preuve d'un esprit de sportivité et promouvoir les aspects positifs du sport tels que le fair-play

Nom, prénom de l'arbitre : \_\_\_\_\_

Signature de l'arbitre précédée de la mention « lu et approuvé » : \_\_\_\_\_

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_/\_\_\_\_/2024

Document établi en 2 exemplaires originaux :

- 1 pour l'intéressé (e)
- 1 pour la Commission « Arbitres » de la C.F.B.F.

